

BOURGOGNE MOTO - YAMAHA/SUZUKI



36BIS BD DU GRAND PRE DES BORDES

58000 NEVERS

TEL : 03.86.61.42.70

E-MAIL : Yamaha@bourgogne-moto.fr

WWW : bourgogne-moto.fr

REG : 504 663 329 00036

TVA : FR31504663329

SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 330 000,00 €

SOCIETE ANNE PIERRE A.2.G SARL

13 LES GOUARDS
58180 MARZY - FRANCE



FACTURE	DATE	HEURE	N° CLIENT	CONDITION ACCORDÉE	ÉCHÉANCE	OPERATEUR	PAGE
1063333	18/02/2023	15:31000	1000716	PAIEMENT COMPTANT	18/02/2023	MR FREBY	1/1

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	P.U. HT	P.U. TTC	REM. %	MONTANT TTC	TVA
-----------	-------------	----------	---------	----------	--------	-------------	-----

REPARATION / O.R.

N° de série : VG5RM122000003615

Marque : YAMAHA

Kilométrage : 2507

Année modèle : 2020

DETAIL DES TRAVAUX :

PROBLEME COMPTEUR SUITE A INVERSION FIL BATTERIE

REMPACEMENT DU COMPTEUR LE 16/02/2023 AVEC 2507 KMS

MGC	MAIN DOEUVRE > 125	1,00	55,00	66,00		66,00	20,00
B2G835002000	COMPTEUR DE VITESSE	1,00	596,67	716,00	10,00	644,40	20,00

MERCI
A BIENTOT

TAUX	BASE HT	MONTANT TVA
20,00	592,00	118,40

BRUT T.T.C.	710,40 €
NET H.T.	592,00 €
TOTAL T.V.A.	118,40 €
NET T.T.C.	710,40 €
RESTE A PAYER	0,00 €

Total remises lignes 71,60 €

18/02/2023 CARTE BANCAIRE

710,40 €



RESERVE DE PROPRIETE: Nous nous réservons de faire jouer de plein droit la Réserve de Propriété dans les conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985. La marchandise est réputée acquise par le client lorsque l'encaissement total de la marchandise est effectif (loi n° 80335 du 12 mai 1980). Tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.